Image not found or type unknown

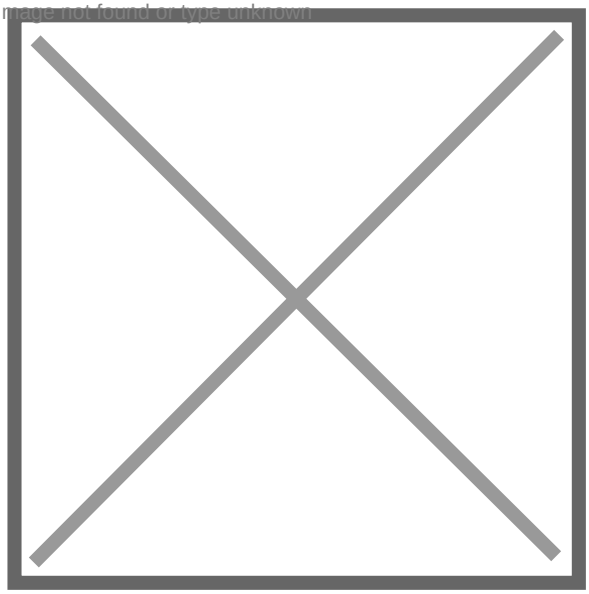

Prise en charge des réparations par le propriétaire

Par **MathieuA**, le **09/03/2012** à **09:26**

Bonjour,

je n'ai plus d'électricité depuis mardi matin. En branchant le fer à repasser mis à disposition par ma propriétaire, les plombs ont sauté.

J'ai fait appel à l'electricien recommandé par ma propriétaire. D'après lui, il faut tout changer. Il y en a pour 1340 euros au total.

Mon problème est que depuis la visite de l'electricien (hier), je n'arrive plus à joindre ma propriétaire, ca fait donc 4 jours que je suis sans courant...

Deux questions:

-Ce type de réparations est il à la charge du propriétaire?
-Si oui, et qu'elle ne les prend pas en charge, suis-je tenu de payer mon loyer?

Merci pour votre aide,

Cordialement,

Par **cocotte1003**, le **09/03/2012** à **13:06**

Bonjour, commencez par lui envoyer une LRAR l'informant du problème et lui demandant d'y remédier au plus vite. C'est au bailleur de prendre la dé cision des travaux à faire dans la mesure ou l'installation n'est pas dangereuse. Si vous ne payez pas votre loyer sans une décision de justice vous y autorisant, vous risquez fort la venue de l'huissier, cordialement

Par **MathieuA**, le **10/03/2012** à **10:00**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je laisse à ma propriétaire jusque dimanche soir pour se manifester (Je lui ai envoyé un second mail ce matin ainsi qu'un énième texto). J'enverrai une LRAR lundi matin sinon.

Par la suite, suis-je en droit de demander une réduction sur mon loyer due pour le mois prochain au prorata des jours où je n'ai pu jouir de mon appartement correctement? (Pas de lumière, pas d'eau chaude, pas de chauffage, pas de possibilité de conserver des aliments perrissables etc...)

Aussi si je n'ai pas de retour de ma propriétaire d'ici vendredi prochain, quelles sont les mesures à prendre?

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés